

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Les médecins du travail coordonnent l'équipe :

- Infirmier(es) en Santé du Travail(IST)
- Secrétaires médicales
- Assistants en Santé au Travail
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
- Formateurs : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), sensibilisations aux risques professionnels)...



Les équipes pluridisciplinaires en santé travail vous assistent dans l'évaluation des risques et la mise en oeuvre des moyens de prévention.

L'infirmier(es) en Santé au Travail(IST) est un professionnel de santé formé à la prévention.

**SOU MIS AU SECRET
MÉDICAL ET PROFESSIONNEL**

C'est un nouvel interlocuteur supplémentaire au sein de l'équipe santé au travail.

L'infirmier(es) en Santé au Travail(IST) réalise des entretiens infirmiers pour assurer le suivi médico-professionnel des salariés. Il délivre une attestation de suivi infirmier et oriente le salarié vers le médecin du travail si nécessaire.

À RETENIR

L'infirmier(es) en Santé au Travail(IST)
NE DELIVRE PAS D'APTITUDE
N'EST PAS CHARGÉ DE SOINS
NE PRESCRIT PAS

Pour plus de renseignements, contactez votre service de santé au travail

CEDEST - 4/10 RUE ALBERT THOMAS
CS 39019
59951 COUDEKERQUE-BRANCHE CEDEX
TEL : 03 28 24 98 98

 **CEDEST**
Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

**UN NOUVEL INTERLOCUTEUR
DANS VOTRE
SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**



**L'INFIRMIER (E)
EN SANTÉ AU TRAVAIL**

LA SANTÉ AU TRAVAIL ÉVOLUE

Désormais, des Infirmier(es) Santé au Travail (IST) viennent compléter nos équipes

POURQUOI ?

RENFORT DES ÉQUIPES

L'infirmier(e) en Santé au Travail (IST) renforce les équipes pluridisciplinaires depuis **la loi du 20 juillet 2011** :

- Médecins
- Toxicologues
- Hygienistes industriels
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
- Assistants Santé Travail
- Psychologue du travail
- Ergonomes
- Formateurs

COMPÉTENCES

L'infirmier(es) en Santé au Travail(IST) est titulaire d'un diplôme d'état et d'une formation en santé au travail (DIUST).



RÔLE DANS L'ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL

L'infirmier(e) **collabore** à l'équipe médicale et technique sous la responsabilité fonctionnelle d'un ou plusieurs médecins.

Il(elle) **échange** régulièrement avec l'équipe médicale pour un suivi adapté des salariés et des entreprises.

Il(elle) est **soumis(e) au secret médical et professionnel.**



COMMENT ?

L'infirmier(es) en Santé au Travail(IST) exerce selon les **protocoles** élaborés par le médecin du travail.

Il(elle) **intervient** dans le Service de Santé au Travail pour réaliser des entretiens professionnels et pour pratiquer des **examens complémentaires** : audiométrie, test de vision, biométrie...

Il(elle) **délivre** une attestation du suivi infirmier **sans notion d'aptitude.**

En entreprise, **il(elle) participe** à l'action en milieu de travail avec ou sans le médecin du travail : **connaissance du poste de travail**, visite des lieux de travail, identification des risques professionnels...

Il(elle) mène également des actions de **prévention**, d'éducation pour la santé et participe à la **veille sanitaire.**